

Notice de cadrage APPEL à PROJETS n°1 - DRI 2023

1. Préambule

Ce document contient un ensemble d'éléments d'information pour accompagner les porteurs de projets dans le cadre des appels à projets lancés par la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'Université de La Réunion.

L'objectif de ces appels à projets est de dynamiser le champ des relations internationales et de la coopération régionale de notre Université en donnant aux composantes/pôles/services/associations étudiantes les moyens financiers de présenter et mettre en œuvre des projets de dimension internationale ou régionale.

Il s'agit également de favoriser une démarche collective, permettant la mise en œuvre de projets collaboratifs.

Pour cela, une enveloppe budgétaire de 50 000 € est allouée à ce dispositif, poursuivant l'effort engagé depuis les années précédentes, au plus grand bénéfice de vos projets qui sont de plus en plus nombreux à chaque campagne.

2. Organisation des appels à projets

Deux appels à projets sont lancés par la DRI au cours de chaque année universitaire. Les projets peuvent être proposés **tout au long de l'année universitaire mais ne seront examinés qu'à la réunion de la commission des appels à projets des relations internationales et coopération régionale, soit en février et en juin.**

Le premier appel à projets sera doté d'une enveloppe de 35 000 € et le second appel sera doté de 15 000 €.

Les projets doivent suivre le calendrier suivant :

Appel à projets 2023 n°1	Lancement de l'appel à projets n°1	Courant Décembre 2022
	Date limite d'envoi de la fiche de synthèse du projet à la DRI	Le 29 janvier 2023
	Sélection par la Commission des Appels à projets Relations Internationales et Coopération Régionale	Semaine du 06 février 2023 *
	Notification des décisions de la commission aux porteurs de projets	Semaine du 13 février 2023 *
	Date limite de réalisation des bons de commande	Début novembre 2023

Appel à projet 2022 n°2	Lancement de l'appel à projets n° 2	Fin avril 2023 *
	Date limite d'envoi de la fiche de synthèse du projet à la DRI	31 mai 2023 *
	Sélection par la Commission des Appels à projets Relations Internationales et Coopération Régionale	Semaine du 5 juin 2023 *
	Notification des décisions de la commission aux porteurs de projets	Semaine du 12 juin 2023 *
	Date limite de réalisation des bons de commande	Début novembre 2023

Il est rappelé aux porteurs de projets que la date limite pour les bons de commande à l'Université est fixée en général au 15 novembre et qu'après cette date, ils ne peuvent plus engager de dépenses.

Si plusieurs projets sont proposés par une même structure, ils devront être priorisés. Un bordereau d'envoi indiquant le classement des projets devra être adressé à la DRI par la direction de la structure concernée.

Aux fins de recevabilité, les projets doivent être présentés selon le format de la fiche de synthèse jointe (cf. annexe 1), où sont détaillés :

1. *Le portage du projet*
2. *L'identification du projet*
3. *Le coût du projet*
4. *Le calendrier du projet*
5. *Les partenariats envisagés*
6. *Le dispositif d'évaluation défini*

Il est important que tous ces points soient précisés afin que les membres des différentes instances concernées puissent proposer leurs avis et rendre leurs décisions sur la base d'éléments tangibles.

Par ailleurs, **il est impératif de justifier tous les éléments budgétaires en fournissant des documents à l'appui** (devis, factures, documents réglementaires comme le barème MINEFI pour les Per Diems...).

Attention aucun projet ne pourra être accompagné de façon rétroactive (démarrage antérieur à la date de la Commission sus-visée).

Enfin, les projets doivent être datés et signés par les deux parties, afin de garantir que le circuit de validation interne à la composante, au pôle, au service ou au niveau de l'association étudiante concernée ait bien été respecté.

Les projets doivent être transmis lors d'un envoi unique incluant l'ensemble des pièces demandées par mail à :

international@univ-reunion.fr

L'objet du mail doit impérativement commencer par « AAP n°1 - DRI 2023 »

Une fois le (ou les) projet(s) examiné(s) par la commission des appels à projets relations internationales et coopération régionale, la notification est adressée par la DRI au porteur du projet avec copie le cas échéant à l'assesseur relations internationales de la composante concernée ou de la personne occupant une fonction équivalente dans le pôle ou service ou président de l'association concernée.

Les projets pluriannuels doivent faire l'objet de demandes budgétaires chaque année, le projet étant représenté à nouveau devant la commission susvisée et restant prioritaire sur l'année N+1 dans la limite de disponibilités budgétaires. L'enveloppe allouée pourra être revue à la baisse en concertation avec le porteur de projet en fonction des disponibilités budgétaires.

3. Critères de sélection des projets

Les critères de sélection des projets se veulent généraux, l'objectif étant de définir un cadre très ouvert, afin de favoriser la diversification des projets, les idées nouvelles et les projets innovants.

La Commission des appels à projet Relations Internationales et Coopération Régionale sélectionne les projets qui seront financés en tenant compte des critères internes à l'établissement.

Les projets proposés sont répartis en 6 catégories :

1. *Stage / Immersion à l'étranger*
2. *Formation / Certification à l'étranger*
3. *Manifestation de dimension internationale ou régionale co-organisée avec au moins un partenaire étranger*
4. *Relations avec le monde professionnel à l'international*
5. *Travaux scientifiques collectifs de dimension internationale*
6. *Outils de documentation et d'information à caractère international*

Les critères de sélection les plus importants sont indiqués ci-dessous, accompagnés d'exemples de type de projets :

1. **Adéquation avec le projet d'établissement (contrat quinquennal) et en particulier les objectifs de la Direction des Relations Internationales**, qui sont les suivants :

a. Promouvoir une culture Relations Internationales et Coopération Régionale

- i. *Soutenir les manifestations et événements de dimension internationale et régionale*
- ii. *Œuvrer pour l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers dans les filières*
- iii. *Encourager la création des réseaux d'anciens étudiants pour favoriser l'émergence d'un réseau des anciens à l'étranger*
- iv. *Accompagner la production et la diffusion de documents d'information et de communication à destination de l'international explicitant les formations ouvertes aux étudiants étrangers*
- v. *Soutenir les diplômés de l'Université favorisant des échanges avec l'étranger (échanges d'étudiants, d'enseignants)*

b. Construire une diplomatie universitaire

- i. *Développer les rencontres avec les universités étrangères ou organismes de recherche à l'étranger et tout autre partenaire à l'étranger ou œuvrant à l'international*

- ii. *Encourager l'immersion des enseignants et enseignants-chercheurs à l'étranger*
- c. Développer une offre de formation internationalisée, en cohérence avec les besoins du marché régional**
- i. *Développer les co-diplomations avec les Universités ou écoles étrangères*
 - ii. *Favoriser la délocalisation des formations à l'étranger*
 - iii. *Soutenir l'organisation de séminaires à l'étranger*
 - iv. *Développer des unités d'enseignement intégrant une approche internationale ou régionale*
 - v. *Développer des certifications en langues pour améliorer l'employabilité des étudiants à l'étranger*
 - vi. *Encourager la participation des enseignants et enseignants-chercheurs étrangers aux enseignements*
- d. Positionner l'Université comme un partenaire réflexe à l'international**
- i. *Développer des partenariats avec les Ambassades, les consulats, les Ministères à l'étranger, en particulier sur l'axe Afrique-Asie*
 - ii. *Développer des relations avec les organisations internationales (AUF, COI, Banque mondiale...)*
 - iii. *Favoriser le lien université/lycées à l'étranger, en particulier dans la zone Océan Indien*
 - iv. *Favoriser une collaboration étroite avec les organismes de mobilité (CNARM, LADOM) ou d'accueil des étudiants étrangers (CROUS)*
 - v. *Participer aux réflexions et aux grands projets régionaux ou internationaux pour positionner l'université comme un outil de formation et de recherche au service du développement de la Zone Océan Indien*
- e. Promouvoir la recherche collective de dimension internationale**
- i. *Soutenir les programmes régionaux ou internationaux de recherche*
 - ii. *Accompagner les manifestations scientifiques internationales*
 - iii. *Favoriser l'intégration dans les réseaux régionaux ou internationaux de recherche*
- f. Développer les relations avec le monde professionnel à l'étranger**
- i. *Multiplier les stages, périodes d'immersion et les jobs d'été à l'étranger, notamment dans la zone Océan Indien*
 - ii. *Développer les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, en partenariat avec les multinationales et les entreprises à l'export, en particulier dans la zone océan indien*
 - iii. *Favoriser et soutenir la construction d'un projet personnel et professionnel des étudiants à l'étranger*
- 2. Illustration d'une démarche collaborative**, qu'elle mette en évidence des partenaires internes ou externes pertinents pour l'Université
- 3. Pour des projets de type stages ou immersion en entreprise à l'étranger**, le financement du suivi de stages, en termes de rémunération, n'entre pas dans le cadre du budget alloué. Les projets pourront être déposés par les Responsables Pédagogiques de formations, sous réserve qu'ils satisfassent aux critères suivants :
- a. *Sélection des candidats sur la base de critères de maîtrise de la langue du pays (le classement à une certification en langue de type TOEIC, CLES pourrait être un critère) et de motivations ; les*

critères choisis devront apparaître explicitement sur une grille d'évaluation

b. Privilégier une durée étendue de la période d'immersion (au moins 4 semaines)

c. Les étudiants ne doivent pas émarger en plus à la bourse ERASMUS Stage

4. **Dans le cas de frais de réception**, la prise en charge des prestations de bouche ne peut excéder 20% du montant global du projet.
5. Conformément à la politique de l'établissement en matière d'appels à projets, les dépenses de personnels sont exclues.
6. **Le montant de la demande ne doit pas dépasser la somme de 3 500 euros, sous peine d'inéligibilité de la demande**
7. **Le projet sera apprécié en fonction de sa cohérence entre son contenu et son coût, ses éléments d'évaluation (appel à différents prestataires) et ses modalités de diffusion et valorisation.**

4. Mise en œuvre des projets sélectionnés

Une fois le dossier validé, il entre dans sa phase opérationnelle. La DRI joue alors le rôle d'accompagnateur, afin de renforcer l'interaction des différents acteurs internes et externes à l'Université.

La mise en œuvre du projet se décline en 2 étapes : Réalisation et Valorisation et devra respecter les éléments ci-dessous (cf. fiche en annexe 2).

1^{ère} étape : Réalisation du projet

Pour une plus grande lisibilité, le logo de l'Université et le logo de la DRI doivent apparaître dans les supports de communication internes et externes:

- Mise à disposition du logo sous différents formats
- Mention obligatoire : « *Projet soutenu par la Direction des Relations Internationales de l'Université de La Réunion* »

Pour accompagner le projet, la DRI met à disposition ses compétences et ressources.

Recommandations :

- Présence du Président ou de son représentant aux manifestations soutenues.
- Si possible, invitation des membres de la Commission des Appels à projets Relations Internationales et Coopération régionale

La procédure à adopter pour l'obtention de l'aide attribuée est la suivante :

- Le porteur de projet doit faire établir un ou plusieurs bons de commande (BC) correspondant au projet par sa composante, son laboratoire de recherche ou autre service de rattachement.
- La composante doit alors faire un suivi de sa ou ses commandes jusqu'à la phase finale de paiement.
- Lorsque la dépense correspondant aux BC est réellement payée, la composante transmet à la DRI une copie du ou des BC.

2^e étape : Valorisation du projet

Un bilan sera obligatoirement présenté à la DRI :

- Bilan d'étape si demandé
- Bilan final, intégrant un volet financier

Les outils développés dans le cadre des projets sont amenés à être partagés.

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter :

Madame Céline BIES,

Tel : 0262 93 80 41 ou TOIP 30 57

Mel : celine.bies@univ-reunion.fr

APPEL à PROJETS n°1
Direction des Relations Internationales
2023

**Composition de la commission des appels à projets
des relations internationales et de la coopération régionale**

- Vice-Présidente en charge des Relations Internationales et de la Coopération Régionale
- Chargée de mission Mobilités Internationales
- Correspondants Relations Internationales des UFR, Instituts et Écoles
- Coordonnateur du Pôle excellence et rayonnement
- Responsable administratif de la DRI